

PRIX COMPTES ET CONTRATS

I- PRIX

Qui de nous n'a pas vibré à l'évocation de la vie dure d'autrefois par un grand-père ou une grand-mère, l'un relayant l'autre et qui n'ont pas connu une seule vraie journée de repos ? Avec quels détails, quelle mémoire certains faits sont révélés, certains prix sont rappelés, qui aujourd'hui, après trois générations paraissent invraisemblables aux plus âgés d'entre nous. Tous les chercheurs locaux se sont efforcés dans leurs monographies de publier des prix de salaires, de denrées, d'habits, etc... et d'insister sur quelque « disparité » choquante. Et il faut reconnaître que les vieux prix, comme les vieilles pierres « parlent à ceux qui savent les entendre » (A. France) et que la « puissance des chiffres » aide à mieux imaginer le passé et la misère de nos aïeux. Sans imiter qui que ce soit, nous nous proposons simplement de faire connaître quelques anciens prix officiels découverts dans nos registres de délibération, quelques documents privés, quelques B.O. de la Préfecture et plus rarement dans un but comparatif quelques autres sources diverses.

SALAIRES

Instituteur

Terrisse Antoine, instituteur à Ytrac de 1874 à 1879 a 87 élèves et assure en plus le secrétariat de Mairie et le service à l'Eglise (c'est avant la laïcisation). Comme cela ne suffit pas à sa débordante activité, il prépare le concours de l'Inspection primaire. Tâche écrasante pour un salaire qui s'élève en 1878 à 1 545 F par an : traitement 1 305 F + Secrétariat de Mairie 200 F + Eglise 40 F. *Il est vrai que la vie est à bon compte : pommes de terre : 0,10 F le kg ; fromage : 1,10 F le kg ; pain blanc : 0,43 F le kg ; pain bis : 0,30 F le kg ; beurre : 2,30 F le kg ; oeufs : 0,90 F la douzaine ; boeuf : 1,90 F le kg d'après une mercuriale.* En 1879, il est muté à Aurillac et deviendra au mois de Janvier 1883 le premier Directeur du Cours Complémentaire du chef-lieu. — L'Instituteur Jean Chiniard qui par son testament du 23-9-1886 fonda le prix de bonne camaraderie (encore accordé en 1976) gagnait dans l'année 1855 633,50 F. Que mes anciens élèves s'en souviennent lorsqu'ils recevaient des mains de Monsieur le Maire le mandat de 10 F ! Entre 1830 et 1848, le traitement annuel de l'Instituteur varie selon le nombre d'élèves payant, de 300 F - moins de 17 sous par jour ! - 800 F en y intégrant le Secrétariat de Mairie. A dater du 1er Janvier 1851, la loi Falloux garantit un traitement annuel de 600 F et à partir du 1er Janvier 1863 tout instituteur comptant 5 ans de service se voit garantir un traitement de 800 F. En 1900, le traitement passe à 900 F par an, soit 75 F par mois (mais 65 F pour les Institutrices) en 1909 le traitement passe de 1100 F en début de carrière à 2200 F en fin de carrière (1100 F à 2000 F pour les Institutrices). En 1919, ces extrêmes sont respectivement portés à 3600 F et 7000 F uniformément pour les deux sexes. En 1938, c'est 11000 F et 19000 F.



Secrétaire de Mairie

En 1878, par délibération en date du 16 mai, le traitement du Secrétaire de Mairie est porté de 200 à 240 F. Pour l'année 1913, il est fixé à 550 F, à 3000 F à partir du 1er Octobre 1926, à 3600 F pour 1930, à 20 000 F au 1er Janvier 1945.

Garde-champêtre

Par délibération du 3-2-1839 est créé l'emploi de garde-champêtre avec un salaire annuel de 200 F porté en Mai 1840 à 300 F, en 1869 à 400 F, en 1878 on lui confie en plus de petits travaux de cantonnier, en 1884 le salaire s'élève à 500 F, à partir du 1er Octobre 1926 à 2500 F.

Cantonnier

Le poste est créé tardivement par délibération du 17-6-1912 avec un salaire annuel de 650 F et repos forcé en Juillet et Août. Ce salaire passe à 2 350 F en 1922, à 3360 F à partir du 1er-10-1923 (280 F par mois). En Juillet 1941, on lui accorde une augmentation de 1200 F et au 1er Janvier 1945, ce salaire est porté à 26 800 F pour l'année.

Divers

Le salaire journalier des ouvriers en parapluie variait au début de 1914 de 4 à 6 F et de 2,50 F à 5 F pour les ouvrières mais il y avait des salaires à 2 F et la moyenne s'établissait aux environs de 3,35 F par jour.

Nous rappelons ici que le grand-père du Président G. Pompidou ne gagnait que 250 F par an comme maître valet à Naucase et que la mère du Président Paul Doumer faisait des ménages à Paris à 10 centimes (2 sous) de l'heure. — Qui peut imaginer que l'ouvrier agricole qui gagnait 15 sous par jour (0,75 F), en dépensait 9 pour un pain de trois livres et ne pouvait de ce fait nourrir, habiller, loger, son épouse et ses deux enfants ! Aussi, toute la famille travaillait. Les historiens nous disent qu'étaient rares ceux qui, même avant la Révolution ne disposaient pas d'un lopin de terre qui leur permettait d'avoir lapins, volailles, une chèvre ou parfois un cochon... On était sauvé.

Finissons-en avec les salaires. Dans la séance du 22-8-1878 le Préfet du Cantal, fixe en accord avec le Conseil Général le prix de la journée de travail comme suit : commune de 8000 habitants et au-dessus : 1 F ; de 5000 ha à 8000 : 0,90 F ; de 2000 à 5000 : 0,70 F et pour toutes les autres communes : 0,50 F. Le salaire quotidien des ouvriers Parisiens est en 1853 de 3,81 F et en 1871 de 4,98 F pour 11 heures de travail (c'est 12 heures en province).

Terres

Lors de la construction en 1862 du chemin vicinal No 61 d'Aurillac à Roumégoux qui traverse Ytrac, les familles Trin et Vidalenc sont expropriées, la première de 7a 95ca pour 200 F soit 0,25 F le m², la deuxième de 37a 89ca pour 700 F soit 0,18 F le m². Lors de la translation du Cimetière en 1866, une partie du nouveau terrain fut achetée à Jean Caumel du bourg pour 22,22 F l'are (qui équivalait à 400 F la sétéree du pays), soit 0,222 F le m², l'autre partie étant communale. Les concessions perpétuelles étaient revendues 12,50 F le m², prix qui passa ensuite à 16,66 F puis en 1885 à 25 F. En 1898, premier agrandissement ; les 732 m² pris sur une terre de Calixte Caumel coûtaient 732 F. Le dernier agrandissement datant de 1966 coûta pour le terrain nu 5044 F pour 25 a 22 ca.

Le premier cimetière du Bex d'une superficie de 780 m² fut cédé gratuitement à la section en 1885 par les héritiers de Jean Combes : Jean Belmond et Jean-Baptiste Mirou époux de Delphine Combes. Lors d'un agrandissement en 1936, une parcelle de 30 x 34 m soit environ 1000 m² fut achetée à 2 F le m² pour 2000 F. En 1865, les terrains acquis par la Compagnie d'Orléans lors de la construction de la ligne Aurillac-Figeac furent payés 0,0625 F - 0,2777 F - 0,28 F - 0,40 F - 0,44 F le m² selon leur nature et les états assez rares que nous avons pu retrouver. Le prix du terrain de l'Ecole d'Espinat fut de 1800 F, payés à Romain Dandurand. Le prix du mètre carré de terrain était à Paris de 25 F avant les travaux du Baron Haussmann.

PRIX COMPTES ET CONTRATS

(Suite)

Travaux

Reconstruction du pont du Foulan en 1851. Devis : 1800 F. Coût réel : 1725,48 F. Adjudicataire : Jean Galet de la Capelote. Reconstruction de ce même pont en 1881. Devis 2400 F. Construction du pont de Quitvier en 1873. Devis : 1600 F. Coût réel : 1336,63 F. Construction de l'Ecole de garçons du bourg : 28005,70 F, du Bex 17770,89 F, même prix pour celle d'Espinat.

Adjudication du 27-8-1882. Reconstruction de l'Eglise du Bex en 1889 : 14512,25 F - Construction du presbytère d'ytrac en 1890 : 15958,93 F. Deuxième agrandissement du cimetière du bourg en 1921. Devis 22000, adjudé pour 20460 F. Achat de l'enclos et de la maison Lacam pour l'installation de l'Ecole de Filles (poste actuelle) surface 2a 60ca : 6500 F, vente du 26-4-1883.

II COMPTES

Ce sont principalement ceux de la commune : comptes administratifs ou budgets communaux selon la nature des pièces archivées de 1836 à 1950 présentés ci-dessous de 5 en 5 ans (parfois de 4 en 4 ans).

« Nous remercions bien sincèrement **M. COUDERC**, concepteur habituel de cette rubrique et particulièrement **M. Jean VEZOLE**, Président de l'I.E.O. et auteur occitan qui a bien voulu traduire gracieusement l'acte notarié de 1672 ».

Comptes de gestions de 1836 à 1856

Années	Recettes	Dépenses	Excédent	Années	Recettes	Dépenses	Excédent	Années	Recettes	Dépenses	Excédent
1836	6299,70	1668,13	4631,57	1844	9501,71	7155,22	2346,49	1852	non indiquées	non indiquées	4259,89
1840	8095,16	2076,12	6019,04	1849	6508,61	3622,37	2886,24	1856	non indiquées	non indiquées	5151,13

Comptes de gestion de 1935 à 1950

Années	Recettes	Dépenses	Excédent ou déficit	Reliquat année précédente	En caisse au 31.12. courant	Années	Recettes	Dépenses	Excédent ou déficit	Reliquat année précédente	En caisse au 31-12 courant
1935	136376,68	141084,52	- 4707,84	33829,46	29121,62	1945	566612,10	625503,20	- 58891,10	201265,60	142374,50
1940	390068,25	399153,58	- 9085,33	58901,51	49816,18	1950	6 902.901	5.584 554	+ 1.318.347	750.405	2.068.752

A titre comparatif, nous présentons ci-dessous quelques budgets départementaux votés par le Conseil Général. Lorsque les Recettes (R) et les Dépenses (D) s'équilibrent nous ne donnons qu'un chiffre : 1858 R : 656427,67 F D : 656324,21 F 1860 R : 631314,20 F D 551332,06 F 1861 R et D : 856376,48 F 1864 R et D : 925104,22 F 1865 R et D : 723343,81 F.



PRIX COMPTES ET CONTRATS

(Suite)

Budgets communaux de 1860 à 1930

Années	Recettes ordinaires	Recettes extraordinaires	Total	Dépenses ordinaires	Dépenses extraordinaires	Total	Nombre d'habitants	Excédent	Remarques
1860	6226,16	néant	6226,16	5698,21	néant	5698,21	1668	527,92	(1)
1865	6651,34	1070	7721,34	6465,36	2825	9290,36	1557		déficit : 1569,02 (2)
1870	8034,02	4187,55	12221,57	7616	4187,55	11803,55	non indiqué	418,02	
1875	9341,67	413,93	9755,60	9118,03	413,93	9531,96	1501	223,64	
1880	12424,98	451,28	12876,26	12127,23	601,98	12728,51	1528	147,75	
1885	12548,57	1963,74	14512,31	12234,33	2217,99	14452,32	1609	59,99	
1890	6905,40	1953,76	8859,16	6871,51	1908,11	8779,62	1658	79,54	
1895	6761,32	1929,56	8690,88	6708,19	1802,84	8511,03	1621	179,85	
Recettes supplémentaires 6523,72 F (dont 5832,05 d'excédent de l'exercice 1894. Dépenses suppl. : 3731,98 F Excédent de recettes : 2791,74 F									
1900	6652,53	1050,97	8603,50	6800,66	1802,84	8603,50	1667	en équilibre	
Recettes supplémentaires : 7321,22 F (dont 7314,97 F d'excédent sur l'exercice 1899. Dépenses suppl. : 1655,39 F Excédent de recettes 5665,83 F									
1905	7845,60	1761,21	9606,81	8043,97	1562,84	9606,81	1582	en équilibre	
Recettes supplémentaires : 7326,03 F provenant toutes de l'excédent de 1904. Dépenses suppl. : 3121,84 F Excédent de recettes 4204,19 F									
1910	8997,24	2939,02	11936,26	8997,24	2939,02	11936,26	1622	en équilibre	
Recettes supplémentaires : 25026,07 F (dont 19196,07 F provenant de l'exercice 1909). Dépenses suppl. : 15793,36 F Excédent de recettes 9232,71 F									
1915	10550,52	1743,97	12294,49	10550,52	1743,97	12294,49	1619	en équilibre	
1920	12570,55	1182,48	13753,03	12570,55	1182,48	13753,03	non indiqué	en équilibre	
Recettes supplémentaires : 33021,19 F (dont 31148,38 F provenant de l'exercice de 1919). Dépenses suppl. 17598,67 Excédent recettes : 15422,52 F									
1925	42019,40	6728,40	48747,80	35384,50	6728,40	42112,90	1535	6634,90	
Recettes supplémentaires : 52928,19 F (dont 52307,87 F de l'exercice 1924). Dépenses suppl. 18564,89 F Excédent recettes : 34163,30 F (3)									
1930	88209	29578,43	117787,43	88209	29578,43	117787,43	1242	en équilibre	
Recettes supplémentaires : 58028,05 F (dont 5612,11 de l'exercice 1929). Dépenses suppl. 51057,16 F Excédent de recettes : 6970,89 F									

(1) Le document nous apprend que le Secrétaire de Mairie gagnait 140 F, L'Instituteur d'Ytrac 600 F, l'Institutrice du Bex 400 F, le Garde champêtre 400 F.

(2) Construction du presbytère. Nous pensons que ce déficit a été comblé par l'apport de la Fabrique.

(3) La somme de 52928,19 F a été ramenée à 52728,19 F par la Préfecture, l'excédent de recettes se trouvant donc diminué de 200 F.

PRIX COMPTES ET CONTRATS

(Suite)

Comptes occasionnels

Le 7-5-1839, le Conseil Municipal vote un crédit de 23,23 F pour les enfants trouvés. Le recensement général de 1841 dénombre 24 enfants trouvés pour toute la commune. Une journée à l'hospice coûtait 0,75 F en 1871 et 1 F en 1875 (on avait prévu 1,05 F).

Le 16-1-1847, le Conseil Municipal vote une somme de 900 F pour être employée à l'établissement d'ateliers de Charité sur les chemins vicinaux de la commune et sollicite un secours de 400 F de la « munificence du Gouvernement ».

Le 9-6-1856, le Conseil Municipal vote une somme de 98 F pour les pauvres indigents qui souhaitent fêter le baptême du Prince Impérial.

Participation aux événements locaux et nationaux

— Au milieu de Mars 1423, les représentants des paroisses du royaume convoqués par Charles VII s'étaient imposées volontairement une contribution d'un million de francs afin d'aider le Roi à « bouter l'Anglais hors de France ». Ytrac s'imposa pour 45 livres, c'était peu mais beaucoup de paroisses ne participèrent pas à cette patriotique imposition (R.H.A. 1931-1932 p 186-188 Dr de Ribier).

— Lors de la réunion des Etats d'Auvergne à Clermont le 19. 3-1429, la contribution d'Ytrac pour sa part à l'entreprise de la délivrance d'Orléans est fixée à 13 écus. Le cours de l'écu étant alors d'un peu moins de 3 livres tournois, et la livre tournois valant

27,34 livres, il en résulte qu'Ytrac eut à supporter une imposition de 1063 Livres (B. Poulhès : l'Ancien Raulhac 2ème partie p 188).

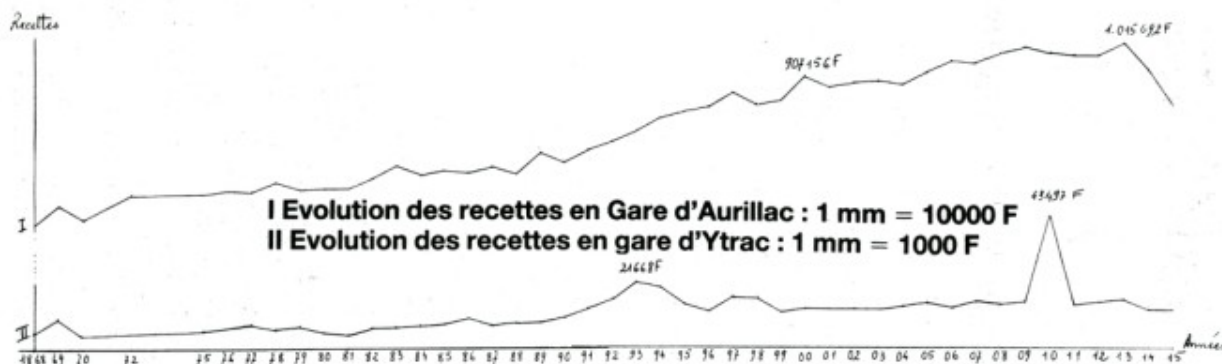
— Nouvel appel patriotique en 1815 pour libérer le territoire. L'« Etat des dons... que les habitants des communes ont fait au trésor royal... à la contribution extraordinaire de cent millions » n'a pas été retrouvé pour Ytrac aux Archives Départementales. On peut en avoir une idée : la commune de S... prise pour modèle, a versé pour 76 contribuables volontaires la somme de 3680,60 F.

30 Juillet 1915, nouvel appel : les particuliers sont invités à verser leur or à la Banque de France pour soutenir l'Etat en Guerre. Ils reçoivent en échange des billets et un diplôme signé par le dessinateur Abel Faivre. L'apport total s'éleva à la somme colossale pour l'époque de 2 milliards 400 millions or. On aimerait connaître le montant total versé par les souscripteurs Ytracois.

— Loi du 31-3-1926 créant une contribution volontaire « destinée à faciliter l'assainissement financier par l'amortissement de la dette à court terme ». Chaque souscripteur recevait un certificat nominatif illustré par le dessinateur Louis Léchaudel et son nom était mentionné au Journal Officiel avec la somme versée. Il nous a été matériellement impossible de consulter tous les journaux.

— Le Conseil Municipal vote 50 F aux victimes des inondations de Paris en 1910, 100 F aux communes dévastées du canton de Neufchatel Aisne en 1921, 100 F aux habitants de Roquebillière en 1928, 500 F aux victimes des inondations du Midi en 1930, 40 F pour l'achat d'un avion au 139ème R.I. en 1912, 100 F en l'honneur de Pasteur, 100 F en mémoire de Marcelin Berthelot pour la création d'une Maison de la chimie. Il souscrit aussi aux Monuments Duclaux et Paul Doumer, etc...

Voici maintenant les recettes en gare d'Ytrac, comparées à celles d'Aurillac, de 1868 à 1915 (avec de rares lacunes)



	1868	1869	1870	1872	1875	1877	1878	1879	1880	1881	1882	1883
YTRAC	5898	10486	4533	5236	5924	8470	6555	7466	5723	4842	6917	7113
AURILLAC	418054	481978	435698	520779	517718	526634	556271	530777	535681	534745	567471	608200
	1884	1885	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893		
YTRAC	7760	8242	10204	7498	8216	8442	10202	13211	15837	21668		
AURILLAC	579980	592538	586012	603688	579365	651060	621820	659305	689970	720890		
	1894	1895	1896	1897	1898	1899	1900	1901	1902	1903	1904	1905
YTRAC	19963	14434	11986	16940	16201	11945	12907	12873	13181	13163	13551	14556
AURILLAC	766604	784205	797148	852847	813157	828638	907156	865147	879954	883711	877135	914122
	1906	1907	1908	1909	1910	1911	1912	1913	1914	1915		
YTRAC	13681	15041	14435	15217	43497	14092	14652	16117	12475	12312		
AURILLAC	956719	944129	981205	1000043	980747	978378	977892	1015692	924084	808673		

Les recettes en gare d'Aurillac sont en moyennes de 46 à 92 fois plus grandes qu'en gare d'Ytrac si l'on excepte l'année 1910. En faisant intervenir l'année 1910 pour Ytrac, les rapports extrêmes varient de 23 à 92. Ceci pour les années considérées.

On aimerait connaître les mêmes détails pour le Bureau de Poste et celui de l'Enregistrement ; mais la transparence par commune dans ces Administrations n'est pas de mode. Tous ces indicateurs seraient précieux pour contrôler l'activité économique de la commune.

PRIX COMPTES ET CONTRATS

(Suite)

III- CONTRATS

1) Contrats d'emprunts communaux

Ils sont très nombreux. Nous n'en retiendrons que deux qui, à 21 ans de distance, attestent la valeur et la stabilité de l'argent :

— En 1869 emprunt à la Caisse des chemins vicinaux de 6000 F à 4 % pendant 30 ans. Cet emprunt a été versé à la commune en deux fois : 3000 F le 1^{er}-7-1869 et 3000 F le 1^{er}-8-1870.

— En 1890, emprunt au Crédit Foncier de France de 8000 F à 4,40 % pendant 30 ans, annuités de 482,84 F.

2) Contrats entre particuliers

Nous possédons plusieurs anciens contrats, des « prix faits », on dirait aujourd'hui devis, passés devant notaire ; nous en retenons deux pour leur affinité que nous vous présentons dans l'ordre chronologique. Le premier de 1672, de traduction très difficile, concerne la construction d'une grange-étable à Laslaudie, le deuxième de 1754 d'une petite maison à Cambian. Ils sont très précis. Ce sont des documents privés qu'on découvre assez rarement.

1- L'an mil six cent soixante douze et le dernier jour du mois de Janvier avant midi au village d'Espinat, paroisse d'Ytrac, fut présent Jean Auriac maître charpentier, dudit village d'Espinat, lequel s'est volontairement obligé envers Guillaume Jouppe, laboureur du village de Leyraldie en ladite paroisse ci présent de lui bien et dûment faire et parfaire de son art de maître charpentier une grange et vachal que ledit Jouppe veut faire construire et réédifier dans ledit village de Leyraldie de la longueur de sept toises dans oeuvre et de trois et demi de largeur aussi dans oeuvre, de hauteur requise, poser trois traus (1) de toise en toise, une poutre du long au-dessous desdits traus et avec les poteaux pour le soutienement d'icelle requises, aussi... cevobelle ? (2) de toise en toise... (3) tant de ladite grange que vachal, couper, scier et rescier tant le bois requis à faire ladite grange, les couper es lieux et endroits qui lui seront indiqués et iceux, travailler et mettre à pied d'oeuvre par ledit Jouppe moyennant que ledit Jouppe a promis payer audit Aurillac la somme de vingt sept livres que ledit Jouppe a promis payer à mesure que ledit Auriac travaillera ensemble, de le nourrir et entretenir lui et ses valets pendant qu'il travaillera au susdit prix-fait promettant rendre ledit prix-fait bien et dûment fait à sa perfection, quatre toises à la Saint-Jean Baptiste et les autres trois de la Saint-Jean Baptiste prochaine en un an et ensemble faire de un côté de ladite vachal une crèche du long d'icelle et avoir, satisfait par ledit Auriac ci-dessus, aussi de la Saint-Jean Baptiste prochaine en un an, ensemble les lattes du couvert. Ainsi ont promis et juré... (suit une formule juridique). Présents à ce Pierre de Cruèghe, jeune de la Montade et Jean Laparra dudit Espinat tous de ladite paroisse soussignés et moi notaire, les dites parties ont dit et déclaré ne savoir signer, de ce requises.

Signé Cruèghe Laparra Delarmandie notaire royal

(1) trau : terme patois désignant une poutre transversale (2)... cevobelle : mot non traduit suivi d'un terme inconnu. (3) deux mots non traduits, icelui icelle iceux icelles : celui-là, celle-là, ceux-là, celles-là.

2) L'an mil sept cent cinquante quatre et le dixième jour du mois de février après midi en la ville d'Aurillac par devant les notaires royaux soussignés furent présents Jean Bord maître maçon habitant du faubourg du Buis lès ladite ville d'une part et Jean Chaylus laboureur habitant du village de Berthou paroisse dudit Aurillac d'autre part. Les dites parties ont convenu de ce qui suit, savoir que ledit Bord a promis et s'est obligé envers ledit Chaylus ce acceptant de lui bâtir et construire à neuf une petite maison dans le tènement situé dans les dépendances du village d'Encambian paroisse d'Ytrac et dans la plaine dudit tènement

appartenant audit Chaylus et dont le fondement de laquelle maison seront d'un pied trois pouces et au cas il fallut approfondir davantage, ledit Chaylus sera tenu lui payer le surplus au prorata, et laquelle aura trois toises et demi de longueur sur trois de largeur hors d'oeuvre, et sept pieds et demi d'hauteur, toise de la présente ville, le tout d'épaisseur convenable et la cheminée d'icelle sera en bois et le fourneau sortira trois pieds sur ladite maison, la porte et les fenêtres seront bâties en pierre blanche de taille. Ladite porte aura deux pieds et demi de largeur et cinq pieds et demi d'hauteur, et les deux fenêtres auront deux pieds et demi d'hauteur et seront de largeur convenable. S'oblige de plus ledit Bord de bâtir et construire dans ladite maison une aiguière ou souillarde en arceau lesquelles pierres de taille et autres de maçonneries nécessaires pour la construction de ladite maison seront tirées et travaillées par ledit Bord, et ledit Chaylus sera tenu de les porter à pied d'oeuvre de même que la chaux sable argile et autres matériaux nécessaires pour la bâtisse seulement desdites murailles et souillarde, et lesquelles seront bâties moitié à chaux et sable et moitié en argile, et s'oblige ledit Bord commencer ledit bâtiment le lendemain de la Saint-Urbain prochain pour être fini dans le temps de la moisson de blé vif de ladite année à peine de tous dépens et dommages-intérêts, et ce pour le prix et somme de soixante cinq livres seulement en déduction de laquelle ledit Chaylus en a tout présentement payé audit Bord celle de trois livres, et en a quitté ledit Chaylus qui a promis et s'est obligé lui payer les soixante deux livres restants, moitié lors du commencement dudit ouvrage et l'autre moitié à la fin d'icelui. Car ainsi l'ont lesdites parties, voulu, promis, juré, obligé, renoncé, soumis une cour et on déclaré ne savoir signer de ce requises. La minute dûment contrôlée au bureau d'Aurillac par le Sieur Despèrier qui a reçu les droits, et restée au pouvoir de Sérieys l'un des notaires royaux soussignés. Suivent les signatures des deux notaires.

En marge on lit :

payé 6 livres le 21-4-1754

21 livres le 21-7-1754

35 livres le 22-12-1754

Identification Jean Chaylus du Foulan épouse Françoise Bac de Cambian le 29-1-1737. Celle-ci est décédée en 1749 et Jean Chaylus épouse en 2^{èmes} noces à Aurillac le 17-5-1752 Marianne Vialard ; le ménage vécut à Cambian et eut 6 enfants descendance : Roques, Granet, Culan...

CONCLUSION

Pour exploiter correctement tous ces anciens prix, il faudrait joindre des tableaux de correspondance monétaire et tout une mathématique d'époque qui ne peuvent trouver place ici nous avons donné un exemple simple dans la métamorphose des 13 écus donnés pour la délivrance d'Orléans. On trouvera bien d'autres prix concernant Ytrac dans le livre du chanoine Chaludet : « Ytrac dans le passé... », dans les recueils de l'enseignement de l'histoire de Michel Leymarie, dans la série E Titres de famille tome I p 303 aux A.D. - Et ceux ou celles qui voudraient étendre le sujet ou chercher ailleurs d'autres comparaisons pourraient parcourir les monographies du chanoine J. Pastisson « Marmanhac », de l'Abbé B. Poulhès « Raulhac », de L. Jalenques : « Un joli village d'Auvergne... » et surtout de notre regretté professeur, Alfred Durand : « La vie rurale... », pour ne citer que les savants de l'ouest Cantalien... Aux âmes sensibles nous citerons encore un livre poignant que tout adolescent devrait lire : « Jean et yvonne, domestiques en 1900 » par Paul Chabot Téma-Éditions Paris...

Les chiffres ne mentent pas, dit-on, aussi, aux termes de cette longue quête que nous vous faisons partager, nous espérons bien vivement que certains prix, que certains comptes parleront doucement au coeur de nos fidèles lecteurs. C'était notre seule intention.

M. COUDERC
Ancien instituteur